



LE RÔLE DU TRAVAILLEUR SOCIAL EN PSYCHIATRIE

ADMISSION

Au début de votre hospitalisation, le travailleur social a pour mission de :

- Faire le point sur votre situation
- Créer un éventuel projet de sortie

Pour toutes demandes supplémentaires, une feuille d'inscription est à votre disposition dans le bureau des infirmières.

AIDES

Le travailleur social peut vous aider à :

- Régulariser votre situation mutuelle
- Vous procurer, au besoin, un certificat à remettre à votre employeur ou caisse d'allocations sociales
- Rechercher un logement
- Vous orienter vers les services adéquats
- Mettre à votre disposition un téléphone pour toutes démarches (rendez-vous, réservation transport...)
- Faire appel aux services nécessaires (infirmier, kiné...)
- Remplir les documents administratifs
- Rentrer en contact avec votre famille, amis, aidants proches...
- Introduire une requête d'administration de biens, de la personne ou de biens et de la personne
- Créer un réseau externe afin de limiter les hospitalisations répétées
- Prendre contact avec les services existants au domicile pour une collaboration
- Vous valoriser afin de vous garder autonome
- Viser l'amélioration des conditions de vie (sociale, familiale, économique, professionnelle...)

SORTIE

Le projet de sortie se discute dès votre entrée à l'hôpital, avec vous et en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, éducatrices, kinésithérapeutes...).

La concrétisation de votre projet de sortie dépend de votre motivation et de la réalisation de ce dernier.

Pour rappel, le travailleur social vous épaulé et vous oriente mais vous restez seul acteur de votre vie.

NB: la situation problématique existante à votre entrée ne sera pas forcément régularisée à votre sortie.

CONTACT

**Le bureau est accessible du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h30.**

Téléphone : 071/265.206



CHR Sambre et Meuse, site Sambre

Rue Chère-Voie, 75

5060 SAMBREVILLE

☎ 071/ 265 211

www.chrvs.be